



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-2-88

OBJET : CREATION D'UN ESPACE PARTAGE À AUVILLAR  
LOT 4 - ASCENSEUR  
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard a donné pouvoir à Pascal BENOIT et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs RATTO Stéphan, MERIEL Guy

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX  
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01  
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>  
Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



**2024BC1-1-2-88**

**OBJET : CREATION D'UN ESPACE PARTAGE À AUVILLAR**

**LOT 4 - ASCENSEUR**

**ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne les travaux pour la création d'un espace partagé à Auvillar, dont la date de remise des offres était fixée au 24 juin 2024 à 12h00.

Le marché est décomposé en 12 lots, à savoir :

Lot(s)	Désignation
01	Désamiantage
02	Fondations spéciales/ Gros œuvre/ Démolition
03	Serrurerie
04	Ascenseur
05	Menuiserie extérieures
06	Menuiseries intérieures
07	Plâtrerie/ Isolation/ Faux plafond
08	Revêtement de sol/ Faïences
09	Peinture
10	CVC/ Plomberie/ Sanitaires
11	Électricité
12	Mobilier

Une Commission des Plis s'est tenue le 30 juillet 2024 pour le jugement des offres. À la suite de cette commission, 6 lots ont été envoyés en négociation.

Concernant le lot 4, la commission des plis a fait le choix d'engager un nouveau tour de négociations avec les 2 candidats.

## LOT 4 : ASCENSEUR

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS ERMHES	35504 VITRE
NSA « Nouvelle Société d'Ascenseurs »	31130 FLOURENS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40 %
2-Valeur technique : Moyens mis en œuvre (matériels et humains), méthodologie et organisation, décomposition des tâches, démarche environnementale de l'entreprise, documentation et fiches techniques, qualité de présentation du dossier technique	60 %

Suite aux secondes demandes de négociations, l'offre du candidat NSA intègre dans son offre de base la prestation « portes palières et façades palière en finition inox » demandée par le MOE (ARKHIDÉA) et le maître d'ouvrage. Son offre négociée apparaît être économiquement la plus avantageuse et présente les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 32 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire
1	NSA « Nouvelle Société d'Ascenseurs »	26 600,00 € (offre négociée)
2	SAS ERMHES	28 765,10 € (offre négociée)

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 4, d'attribuer le marché à la NSA « Nouvelle Société d'Ascenseurs » pour le montant de 26 600,00 € HT tel qu'indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire.
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer le marché correspondant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 4, d'attribuer le marché à la NSA « Nouvelle Société d'Ascenseurs » pour le montant de 26 600,00 € HT tel qu'indiqué dans la décomposition du prix global et forfaitaire.
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer le marché correspondant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 9 décembre 2024  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 10 décembre 2024

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de LAMAGISTERE

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Bruno DOUSSON



Jean Michel BAYLET

  
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 DEC. 2024**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 DEC. 2024**

## AR Préfecture

### CREATION D'UN ESPACE PARTAGE A AUVILLAR LOT 4 ASCENSEUR - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20241209-  
2024BC1\_1\_2\_88-DE

Numéro d'acte : 2024BC1\_1\_2\_88

Date de décision : 09/12/2024

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés  
publics / marchés en procédure adaptée  
(hors maîtrise d'oeuvre et conventions de  
mandat))

Fichier acte : 2024BC1-1-2-88 CREATION ESPACE  
PARTAGE AUVILLAR LOT 4 ASCENSEUR  
AMPT.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 17/12/2024 15:37:59

**Date de réception de l'AR : 17/12/2024 15:38:10**